



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 1181/39/2026

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 26.01.2026 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 26.01.2026 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

| A. Intervenants : | Raison sociale ou adresse |
|--------------------------|---|
| Propriétaire | St-George's International School Switzerland Chemin de St-Georges 19 1815 Clarens |
| Demandeur | Garden-Centre Jean Brönnimann SA M. Nicolas Brönnimann Route du Grand-Canal 8 1845 Noville |

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

| | |
|-------------|--|
| Adresse | Avenue des Bosquets-de-Julie 45 – 1815 Clarens |
| Parcelle No | 1181 |

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : L'arbre est sec.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

| No | Nom scientifique | Nom français | Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol | Valeur du sujet en CHF |
|-----------|-------------------------------------|---------------------|---|-----------------------------------|
| 20 | <i>Sequoiadendron giganteum</i> | Séquoia géant | 200 cm | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Arbre mort
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : L'arbre est mort et sec sur pied. Il y a un risque imminent de chute, menaçant les usagers du chemin de St-Georges.

F. Préavis du service des espaces publics

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandations d'entretien :

H. Compensation prévue

- Nouvelle plantation : un conifère qui atteindra une hauteur de 20-25 mètres à l'âge adulte.
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

Date d'affichage au pilier public : du 04.06.2026 au 03.07.2026

J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 28.05.2026

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 28.05.2026

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 1.06.2026

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap — Informations dépourvues de foi publique

Requête en abattage d'arbre

Parcelle No 1181

Séquoia géant (Sequoiadendron giganteum)

Echelle : 1:1'000

Coordonnées : 2:57'314 / 11:43'957

Date d'impression : 28.05.2026

burdett



ARBRE NO 20

